

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mercredi 07 octobre 2020

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice
Madame Florence GALL, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice, pouvoir à
Monsieur COMBE
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice, pouvoir à Madame
DUPRE
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice,
pouvoir à Madame BRÉON
Madame Laurence JOURION, Administratrice, pouvoir à Monsieur MORAINÉ

EXCUSÉES :

Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Charlotte LIBERT-ALBANÉL, Présidente

La séance est ouverte à 09 heures 00

1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2020

Mme Bréon explique que la décision modificative (DM) n°1 du budget du CCAS, pour l'exercice 2020, prend en compte la modification de ventilation de dépenses à hauteur de 47 500 € dans la section de fonctionnement. Un montant de 47 500 € est transféré du chapitre 011 vers le chapitre 65 afin d'anticiper l'augmentation des demandes de secours des familles compte-tenu de la crise sanitaire Covid-19 et sa répercussion économique

Mme Gall salue ce changement et demande des précisions sur la partie transport.

Mme Bréon précise que 41 000€ correspondent aux promenades de printemps qui ont été annulées suite à la Covid-19 et que les 6 500€ correspondent bien au prix des cars nécessaires à ces promenades.

Sans autre question, il est proposé aux administrateurs de se prononcer

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Arrivé de M. Chardon à 9h05.

2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CCAS AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

Mme Bréon rappelle l'obligation pour la Ville de disposer d'une plateforme de dématérialisation permettant l'envoi des avis d'appel public à la concurrence, la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises et le dépôt de plis électroniques dans le cadre réglementé des marchés publics.

Le 1^{er} mars 2017, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Ville au GIP Maximilien, facilitant notamment l'accès des TPE et des PME à la commande publique francilienne. Le Centre Communal d'Action Sociale de Vincennes étant un établissement public administratif ayant une personnalité juridique, une existence administrative et financière distincte de la commune, a dû adhérer en propre. Il convient d'indiquer néanmoins que dès lors que la ville de Vincennes, sa commune de rattachement, a payé sa contribution annuelle, le CCAS en est exonéré.

L'Assemblée générale du groupement est composée de l'ensemble des membres, chacun représenté par une personne titulaire et suppléante. Les membres du Conseil d'administration du CCAS ayant été renouvelés, il est nécessaire de désigner deux nouveaux représentants.

Aucune question n'étant soulevée, Mme la Vice-présidente propose au Conseil d'administration

- de désigner Madame Cécile Bréon, Vice-présidente, comme représentant du CCAS de la ville de Vincennes au groupement d'intérêt public, et Monsieur Pierre Lebeau, Administrateur, comme représentant suppléant ;
- d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

3. APPEL À PROJET DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LE FINANCEMENT DE LA SORTIE DE NOËL

Mme Bréon présente l'appel à projet de la Croix-Rouge concernant le financement de la sortie de Noël organisée pour les enfants et les familles vincennes. L'année passée, une subvention de 500€ avait été accordée pour financer le car pour le transport au cirque. 30 enfants avaient pu profiter de ce spectacle.

M Alain Moraine explique que compte tenu du contexte, il est possible que la sortie soit remplacée par des cadeaux pour les enfants auquel cas le montant de 500€ serait un peu juste.

M. Combe confirme l'incertitude actuelle concernant l'organisation de manifestations publiques mais indique qu'il n'y voit pas, par principe, d'obstacles.

Mme Dupré explique que ce moment de fin d'année est important pour les enfants et qu'il conviendra de réajuster si besoin.

Après ces échanges, Mme Bréon propose d'accorder un montant de 500€ pour le projet proposé à savoir la participation au transport pour la sortie au cirque, et que ce montant pourra être revu au Conseil d'administration de décembre si la Croix-Rouge française décide de changer de projet (cadeaux aux enfants par exemple).

La proposition est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. APPEL À PROJET DE L'ASSOCIATION SOLIHA POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION D'UN LOGEMENT POUR UNE PERSONNE AGE E PORTEUSE D'UN HANDICAP

Mme Bréon rappelle que l'association SOLIHA a vocation d'aider à la rénovation et à l'adaptation de l'habitat, raison pour laquelle SOLIHA sollicite le CCAS pour une aide au financement de travaux pour le logement d'une dame âgée de 86 ans vivant à Vincennes depuis 1994.

Ces travaux sont motivés par le fait que Madame présente une réelle perte d'autonomie suite à plusieurs chutes et pathologies. Ainsi, afin de pouvoir gagner en autonomie tout en restant chez elle, des travaux sont nécessaires. L'association Soliha l'accompagne donc pour cette étude ainsi que pour la recherche des financements. Les devis des entreprises retenues s'élèvent au total à 16 388,20 €.

Madame est propriétaire de son appartement, bénéficiaire de l'APA. Elle a deux enfants : un fils aîné qui vit en province et un fils cadet qui vit à Vincennes qui l'aident financièrement tous les mois.

Compte-tenu du budget de Madame, le montage financier établi par Soliha est le suivant

- aide de l'ANAH pour 5 236€,
 - prêt du fils pour 8500€
- soit un reste à financer de 2 852€, une demande de financement a également été déposée auprès de la MGEN.

Mme Bréon propose d'attribuer la moitié du reste à charge soit la somme de 1 426€. Aucune question n'étant soulevée, Mme Bréon passe au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. APPEL À PROJET DE LA FABRIQUE SHAKESPEARE POUR « SHAKESPEARE D'AVRIL EDITION 2021" »

Mme Bréon présente le projet de la Fabrique Shakespeare d'organisation de la 2^{ème} édition de « Shakespeare d'Avril » qui aura lieu en 2021.

Ce projet culturel, singulier par son caractère inclusif, propose l'organisation de 3 spectacles Relax ® : deux représentations théâtrales et un grand concert. Ces séances adaptées, où des bénévoles bienveillants sont présents dans la salle, permettent aux personnes autistes, polyhandicapées, souffrant d'un handicap mental ou psychique, aux personnes âgées désorientées et à leurs proches, ainsi qu'aux parents accompagnés de jeunes enfants, d'assister à un spectacle comme tout un chacun.

Mme Bréon précise qu'en 2018, la subvention avait été de 1 500€ et propose pour cette nouvelle édition un montant de 2 000€ compte tenu du fait qu'il y a plus de représentation Relax ® qu'en 2018.

M Lebeau explique que l'association reçoit une aide matérielle de la Ville de 4000€ et que sera étudiée la possibilité d'une aide complémentaire sur l'enveloppe des subventions aux associations « sociales/handicap » comme en 2018.

M Chardon explique avoir rencontré Mme Dupagne, que le projet est intéressant car il concerne tous les publics, tous les handicaps.

Suite à ces échanges, Mme Bréon met au vote la proposition d'une subvention de 2 000€.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Arrivée de Mme Hauchemaille à 9h20

6. CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR L'ANIMATION DES ATELIERS MUSICAUX DU CONSERVATOIRE A DESTINATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Mme Bréon rappelle que lors du Conseil d'administration du 9 juillet dernier, il avait été décidé de signer une convention avec l'association *Art Manifeste* pour l'organisation d'ateliers musicaux au sein du Conservatoire municipal pour les enfants en situation de handicap et ce, pour l'année scolaire 2020/2021.

L'association *Art Manifeste* n'étant pas parvenue à trouver l'intervenant pour animer ces ateliers, elle ne peut donc honorer la convention signée avec le CCAS.

Le conservatoire a donc recherché une autre association pour porter ce projet et a retenu la proposition de l'association *APF France Handicap*. Ainsi, cette association met à disposition du Conservatoire une intervenante sur les mêmes créneaux horaires que ceux prévus initialement, à savoir les mardis (sauf vacances scolaires et jours fériés soit 36 ateliers) de 17h00 à 19h00.

Mme Gall demande si le nombre d'enfants inscrit est connu.

Mme Bréon explique qu'à ce jour il y a 3 inscrits contre 7 l'année scolaire précédente. Elle précise que compte tenu de la nature des handicaps de ces enfants, il est peut-être difficile pour leurs parents de se projeter lors de cette rentrée scolaire si particulière.

Mme Bréon propose donc dans un premier temps d'annuler la délibération du mois de juillet 2020 autorisant la signature d'une convention avec l'association *Art Manifeste* et ensuite d'autoriser le CCAS à conventionner avec l'association *APF France handicap* afin que ces enfants puissent continuer leur activité au conservatoire et de verser une subvention de 4 680€ correspondant aux 36 ateliers de l'année scolaire 2020/2021.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité ces 2 propositions.

QUESTIONS DIVERSES

1. CHOIX DES FAMILLES POUR LE LEGS PATHÉ

Tous les ans, le Conseil municipal de décembre vote l'attribution d'une aide, dans le cadre du legs Pathé, d'un montant de 210€ à 2 familles vincennes sur proposition du CCAS.

Il appartient donc aux membres du Conseil d'administration du CCAS de choisir les 2 familles qui seront présentées au titre du legs Pathé 2020 au Conseil Municipal.

Suite à la présentation de 4 rapports sociaux des assistantes sociales de la Ville, les administrateurs du CCAS, après avoir voté, retiennent

- Mme A, mère de 3 enfants qui a mobilisé toutes ses ressources pour apprendre un métier, a tenu face à la violence de son mari et aux pressions familiales pour mettre fin à son mariage qui l'aliénait, tout en continuant à s'occuper avec bienveillance et attention de ses enfants ;
- Mme B qui a un investissement sans faille dans l'accompagnement de son neveu handicapé dont elle est devenue la tutrice légale.

Lors du Conseil d'administration du mois de décembre prochain, il sera proposé aux administrateurs du CCAS de doubler le Legs Pathé.

2. CHOIX DU VOYAGE SENIORS AVEC L'ANCV SEPTEMBRE 2021

Tous les ans le CCAS conventionne avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques vacances) pour le programme « *Seniors en vacances* ». L'objectif est de permettre à 40 personnes de plus de 65 ans, sous conditions de ressources, de sortir de leur quotidien et de rompre l'isolement lors d'un séjour d'une semaine en province.

L'ANCV subventionne le séjour hors transport. Le CCAS organise et participe au transport et peut aussi aider les seniors qui auraient besoin d'un complément d'aide sur présentation d'un rapport social lors des commissions permanentes.

3 destinations sont proposées aux administrateurs qui, après échanges, choisissent à l'unanimité le séjour à Guidel organisé du 11 au 18 septembre 2021.

3. PRÉSENTATION DES MISSIONS DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

M. Combe, directeur de la Mission Locale pour l'Emploi des villes du Nord du Bois (Fontenay/Bois, Saint-Mandé et Vincennes), présente les missions de cette structure ainsi que son activité des 12 derniers mois. Le diaporama de présentation sera envoyé par mail aux administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in a grid-like fashion. The signatures are: 'Maurice' (top left), a large oval scribble (top center), 'Gull' (top right), 'Maurice' (middle left), a stylized signature (middle center), a signature with a large loop (middle right), 'R. G.' (bottom left), a signature with a large loop (bottom center), 'Briant' (bottom right), 'F. Buech' (bottom right, lower), and 'J. Etienne' (bottom center, lower).